

Réunion de Santé Canada et The Ecig Flavourium/Vapor Advocates of Ontario: Vapotage – le 26 août 2019

Objet :

Réunion pour discuter du vapotage chez les jeunes, des données d'enquête et de l'éducation des fumeurs adultes [vapotage]

Date :

Le 26 août 2019

Participants :

Santé Canada

- James Van Loon
 - Directeur général, Direction de la lutte contre le tabagisme (DLT) (président)
- Mathew Cook
 - Directeur intérimaire, Bureau de réglementation des produits du tabac, DLT
- Dana Beaton
 - Directrice intérimaire, Bureau des politiques et de la planification stratégique, DLT
- David Mills
 - Directeur intérimaire, Bureau de la recherche et de la surveillance, DLT
- Conseiller principal, Bureau du directeur général, DLT

- Analyste principal des politiques, Relations et politique internationale, DLT

The Ecig Flavourium

- Maria Papaioannoy
 - Propriétaire de The Ecig Flavourium et chef du mouvement Vapor Advocates of Ontario

Introduction :

Une réunion a lieu à la demande de The Ecig Flavourium pour discuter du vapotage chez les jeunes, des données d'enquête et de l'éducation des fumeurs adultes.

Le président ouvre la réunion en faisant un tour de table afin que les gens se présentent.

Le président a rappelé aux participants que cette réunion est assujettie à la divulgation conformément aux [politiques en matière d'ouverture et de transparence](#) de Santé Canada. Par souci de transparence, le Ministère a déclaré qu'il rendra public le compte rendu de la réunion. Le [traitement de l'information et l'avis de confidentialité](#) ont été mentionnés et reconnus.

Santé Canada fait également référence à l'article 5.3 de la [Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac](#), à son obligation internationale de protéger les politiques antitabac des intérêts particuliers de l'industrie du tabac.

Sujets :

Vapotage chez les jeunes

Madame Papaioannoy fait référence à la lettre que la ministre de

la Santé a envoyée aux associations de détaillants concernant le vapotage chez les jeunes et indique qu'elle s'engage à collaborer avec Santé Canada pour aborder cette question.

Mme Papaioannoy déclare que l'application de la loi concernant l'accès des jeunes est l'un des domaines qui pourraient être renforcés en ce qui concerne le vapotage chez les jeunes, et cite l'exemple d'un magasin de vapotage qui vend aux mineurs dans sa communauté. Mme Papaioannoy indique qu'elle a communiqué avec la Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi de Santé Canada, mais qu'elle craint qu'aucune mesure d'application de la loi ne soit prise en ce qui concerne les ventes aux mineurs puisqu'il n'y a aucune directive fédérale à cet égard.

Santé Canada assure Mme Papaioannoy, qu'il y ait ou non une directive officielle en place, que toutes les plaintes signalées concernant des infractions présumées à la Loi sur le tabac et les produits de vapotage (LTPV) seraient prises au sérieux et feraient l'objet d'un suivi.

Nouvelles données d'enquête sur les parfums et la nicotine
Madame Papaioannoy informe Santé Canada que le Dr Christopher Lalonde mène une nouvelle enquête en ligne pour mieux comprendre le rôle des parfums et de la nicotine dans le vapotage. Mme Papaioannoy indique que le Dr Lalonde a recruté 2 500 participants jusqu'à présent, et qu'il espère en recruter jusqu'à 5 000 d'ici la fin du sondage. Mme Papaioannoy indique que le Dr Lalonde fera part des données au fur et à mesure qu'elles seront disponibles, et que l'on peut obtenir d'autres renseignements sur www.rights4vapers.com.

Madame Papaioannoy parle de certaines de ses expériences de la vente au détail en ce qui a trait aux parfums et à la nicotine.

Mme Papaioannoy estime que le vapotage offre une occasion de sauver des vies. Dans son établissement de vente au détail, elle met en œuvre un protocole pour aider les gens à cesser de fumer, notamment : 1) vérifier l'identité, 2) demander aux clients quel est leur comportement à l'égard du tabagisme (quantité, fréquence, endroit, etc.) et 3) discuter ou recommander le niveau de nicotine à utiliser.

Santé Canada demande à Mme Papaioannoy de parler de son expérience avec les parfums et la nicotine, et si certains de ses clients ont tout simplement cessé de vapoter. Mme Papaioannoy indique que certains de ses clients apprécient les parfums de type flan (p. ex. caramel écossais), car ils leur apportent une sensation de satiété sans leur donner le goût du tabac. Elle fait aussi remarquer que bien des gens choisissent des parfums en fonction de la manière dont ils pensent qu'on les perçoit (p. ex. certains hommes n'aiment pas choisir le caramel écossais ou les parfums fruités). En ce qui a trait à la nicotine, elle indique qu'un grand nombre de ses clients arrêtent à 3 mg/mL ou 1,5 mg/mL, et que certains d'entre eux finissent par cesser de vapoter.

Éducation des fumeurs adultes

En 2018, Santé Canada a préparé et tenu une courte consultation ciblée sur une liste de propositions d'énoncés comparant les effets sur la santé découlant de l'utilisation d'un produit de vapotage ou de ses émissions à ceux d'un produit du tabac. Ces énoncés de risques relatifs proposés ont été élaborés à partir des conclusions consensuelles du rapport de 2018, intitulé *Public Health Consequences of E-Cigarettes*, préparé par le National Academies of Sciences, Engineering and Medicine des États-Unis [\[i\]](#), et en consultation avec le Conseil consultatif scientifique sur les produits de vapotage [\[ii\]](#) externe. Les déclarations

proposées ont également été examinées dans le cadre d'une recherche sur l'opinion publique et partagées avec certains intervenants lors d'une consultation ciblée en 2018.

Mme Papaioannoy demande à Santé Canada si ces énoncés de risque relatifs sont accessibles au public. Santé Canada a indiqué que les énoncés proposés devaient être autorisés au moyen d'une proposition de règlement qui créerait des règlements permettant l'utilisation des énoncés dans la promotion des produits de vapotage autorisés.

Madame Papaioannoy indique que de nombreuses personnes sont perplexes par rapport aux messages véhiculés sur le vapotage, et que la campagne de prévention du vapotage chez les jeunes de Santé Canada rejoint les fumeurs. Elle cite des exemples anecdotiques où des médecins ont conseillé aux patients de recommencer à fumer des cigarettes après avoir reçu un mauvais diagnostic de poumon « popcorn ». Elle indique que les gens ont besoin du soutien de leurs médecins et de leurs professionnels de la santé. Elle mentionne également que d'autres sont confus par les messages sur la présence de métaux dans le vapotage et la notion de vasoconstriction causée par la nicotine.

Madame Papaioannoy indique qu'il est possible d'informer les consommateurs au point de vente et que le message devrait être équilibré. Elle recommande que le message comporte deux parties : 1) « vapoter n'est pas aussi mauvais que fumer » ciblant les fumeurs actuels, et 2) « vous ne voulez pas devenir dépendants », ciblant les jeunes et les non-fumeurs. Elle mentionne également que les documents de santé publique ne désignent pas le vapotage comme une option pour cesser de fumer, mais qu'ils devraient le faire.

Travailler ensemble

Madame Papaioannoy informe Santé Canada de la coalition de la communauté de vapotage qu'elle essaie de créer. Elle indique qu'il serait utile d'avoir un organisme consultatif non scientifique pour représenter les voix de ceux qui ont une expérience vécue.

Conclusion :

La séance est levée.

Documents :

- S.O.